Entraide des Batignolles

# ENTRAIDE DES BATIGNOLLES

**Association loi 1901**
**44, boulevard des Batignolles**
**75017 PARIS**

## COTISATION 2024 (bulletin à joindre avec votre règlement)

NOM : …….  PRENOM : ……

ADRESSE domicile : ……

ADRESSE courriel : ……

TELEPHONE : ……

Ayant pris connaissance de l'article 2 des statuts de l'Entraide des Batignolles reproduit ci-après, je demande mon inscription comme membre de cette association et m'acquitte de la cotisation minimum de 5 € ou d'un montant supérieur:

□ 5 euros (Membre actif)  □ 50 euros ou + (Membre bienfaiteur)  □ autre

Réglée :
□ En espèces
□ Par chèque à l'ordre de « ENTRAIDE DES BATIGNOLLES »
□ Par virement au compte de « ENTRAIDE DES BATIGNOLLES » :
IBAN FR76 1027 8061 2300 0204 5310 166
*Merci dans ce cas d'envoyer un courriel à entraide.batignolles.epub@gmail.com précisant la date et le montant du virement ainsi que le nom du cotisant.*

Un reçu fiscal sera adressé au début de l'année 2025.

A : ……  Le : ……  signature : ……..

**Article 2 – MEMBRES** des statuts de l'ENTRAIDE DES BATIGNOLLES :
L'Association se compose de :
- membres bienfaiteurs
- membres actifs

Pour faire partie de l'Association, il faut être agréé par le Conseil d'administration qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.
Sont membres bienfaiteurs les personnes physiques ou morales qui versent une somme supérieure ou égale à dix fois le montant de la cotisation annuelle.
Sont membres actifs les personnes physiques qui ont pris l'engagement de verser annuellement le montant de leur cotisation.
La participation à l'Assemblée générale est soumise au paiement de la cotisation annuelle. Son montant est fixé et révisé dès que nécessaire par l'Assemblée Générale.